



Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers à Calais, Pas-de-Calais - novembre 2020

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer et de documenter quotidiennement les violations des droits humains des personnes en situation d'exil à la frontière Franco-britannique *.

Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels

| | | | |
|---|--|---|--|
|  | 73 expulsions de lieux de vie informels |  | Au moins 336 tentes saisies |
|  | Au moins 10 arrestations lors des expulsions |  | 164 mineur.e.s isolé.e.s rencontré.e.s ** |
|  | Au moins 40 sacs saisis |  | Au moins 15 portables et batteries externes saisis |
|  | Au moins 71 sacs de couchage et couvertures saisis |  | Au moins 9 vélos saisis |
|  | De l'argent saisi au moins 3 fois |  | Pièces d'identité saisies au moins 5 fois |

Dans le cadre de la politique « d'évitement des points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 11h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ ou affaires personnelles. Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux.

HRO a enregistré une augmentation des opérations de démantèlement depuis le 10 juillet, parallèlement à la nomination de Gérard Darmanin au poste de ministre de l'Intérieur. Les 13 et 27 novembre, HRO enregistré à des opérations de démantèlement à grande échelle, pendant laquelle les habitant.e.s ont été forcé.e.s sur des bus et emmené.e.s dans des centres hors de Calais. Toutes les affaires personnelles ont été saisies: le 13 novembre, 100 tentes ont été saisies.

Harcèlement des défenseurs des droits lors de l'observation

| | |
|---|---|
|  | <p>Les observateur.s ont été verbalisé.e.s à 16 reprises pour non-respect des règles de confinement. Ce harcèlement ciblé a rendu nos observations particulièrement difficiles à réaliser ce mois</p> <p>Les observateur.trice.s ont été filmé.e.s / pris.e.s en photo avec le téléphone personnel et/ou professionnel des forces de l'ordre 2 fois; ont été encerclé.e.s par des agents des forces de l'ordre 2 fois et les forces de l'ordre ont fait trébucher un bénévole 1 fois.</p> |
|---|---|

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

** Nombre de MIE auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par les associations (non mandatées par le département) au mois de novembre alors qu'ils étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'aller-vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure: les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.